

gouvernement d'augmenter les dépenses dans chaque département. Les ministres ont leurs propres wagons de promenade, et ils parcourent le pays aux frais du public, même quand ils voyagent pour leurs affaires personnelles. Il est temps que le peuple comprenne sa situation, et je m'oppose, non seulement aux dépenses du département (du gouverneur général, mais à celles qui sont faites dans chaque département, et qui ne sont pas dans l'intérêt du peuple, mais bien dans celui de tel ou tel ministre. Le peuple est fatigué de payer ces dépenses.

M. SOMERVILLE : J'aimerais à avoir des explications au sujet des items suivants que je trouve à page C 66, du rapport de l'auditeur général : — Frais de poste portés au compte du bureau du gouverneur général, environ \$600, dont \$472 à Ottawa, 97 centins à Montréal, \$91 à Québec, et \$36 à New-Richmond. Que signifie ceci ? Le gouverneur général n'est-il pas libre d'affranchir ses lettres ?

M. FOSTER : Si elles sont affranchies, elles sont portées comme matières de compte, de même que dans les autres départements.

M. SOMERVILLE : En est-il de même pour les lettres affranchies par les députés au parlement ?

M. FOSTER : Oui.

M. McMULLEN : A ce taux, je constate que le gouverneur a dû expédier 66 lettres par jour.

M. FOSTER : Je sais que tous les frais de poste, pour les pays étrangers, ont été portés au compte. J'ai pu me tromper, en disant que le port local était aussi porté à ce compte.

M. SOMERVILLE : Je le pensais, car je ne vois rien de semblable dans les autres départements.

M. LANDERKIN : Voici un item que le ministre des finances devrait examiner avec soin. Je vois que le canonier Morrison reçoit 25 centins par jour, et \$4 quand il assiste à un bal. J'aimerais à savoir pourquoi.

M. FOSTER : Je le demanderai au canonier.

M. CASEY : Sans entrer dans le détail de toutes ces dépenses, il y en a cependant qui, si elles sont payées par le pays, devraient être portées au compte des dépenses internes de Rideau Hall, et non pas au gouvernement civil, sous le chapitre du département du gouverneur général. Je ne veux pas discuter la question de savoir si elles devraient être payées par le pays, mais si elles le sont, les items suivants : impressions, papeterie pour Rideau Hall et contre-marches pour habits, et autres choses de ce genre, devraient faire partie des dépenses de la gestion du département du gouverneur général, et être portés au compte des frais d'entretien de Rideau Hall.

M. SOMERVILLE : Il y a, dans le compte, un item bien original, lequel, bien qu'il soit peu important, ne devrait pas exister. Cet item est : impression d'une adresse, sur satin, pour madame Leyden. Comment la chose est-elle arrivée ?

M. FOSTER : Je n'en ai pas l'explication. Je vois cet item et je n'en sais pas davantage.

M. CASEY : La chose est de peu de conséquence, mais elle est comique. Si le ministre pouvait l'expliquer, il aurait l'occasion de faire une bonne plaisanterie, et s'il ne le peut pas, nous

aurons toujours la chance d'en rire. Madame Leyden est-elle employée comme commis dans le bureau du gouverneur général, ou bien, comme ordonnance ou fille de chambre ?

M. FOSTER : Elle n'y est pas comme *canonnier*.

Dépenses imprévues du Conseil privé. \$11,100

M. LANDERKIN : Il y a certains items dans ces dépenses de l'année dernière, sur lesquels nous pourrions, avec profit, attirer l'attention de la chambre. Je laisse à l'honneur du gouvernement, honneur dont il nous a parlé aujourd'hui, le soin de décider si ces items doivent continuer d'exister.

Je vois à la page C 67 du rapport de l'auditeur général, de l'année dernière, que, en sus de l'indemnité ordinaire des membres du gouvernement et de leur traitement officiel, nous avons payé leurs dépenses de voyage, leurs voitures de place, et que nous leur avons fourni des lunchs au Conseil privé. Non seulement nous leur avons fourni les lunchs, mais aussi les rafraichissements. Dans le premier cas, les lunchs ont coûté \$231.34, et les rafraichissements, je suppose que c'est par respect pour le sentiment de tempérance qui se répand dans le pays—ne se sont élevés qu'à \$86.37.

Maintenant, je ne crois pas que nous devrions retrancher aux ministres ces profits éventuels. Nous leur payons leur traitement, leur indemnité, leurs voitures de place et leurs dépenses de voyage ; et pourquoi, en toute raison, ne les nourririons-nous pas ? Pourquoi ne leur fournirions-nous pas les rafraichissements ? S'ils ont besoin de quelque autre chose qu'ils le mettent sur la carte, et qu'ils nous disent ce qu'ils désirent avoir, et nous verrons ce que nous pouvons faire pour eux. Le pays est très reconnaissant aux honorables ministres. Ils nous accordent à peu près tous les bienfaits dont nous jouissons. Ils nous donnent un bon gouvernement, et ils ont soin d'eux. Nous leur fournissons les rafraichissements, les lunchs et toutes ces autres choses. Mais cette question a un côté important.

Je me demande comment les ministres peuvent avoir la hardiesse de parler, dans cette chambre, de l'honneur et des principes qui devraient animer les députés de la gauche, quand ils viennent, au même moment, demander au pauvre et au travailleur du pays, de payer leurs lunchs, leurs rafraichissements et autres choses de ce genre.

Il y a une chose à laquelle je ne m'oppose pas. Je vois que, l'année dernière, nous avons payé, pour eux, un liquide désinfectant. S'ils avaient besoin, au Conseil privé, d'une chose plus que d'une autre, c'était bien d'un liquide désinfectant. Nous ne nous opposerons pas à cet item.

Je remarque, de plus, que les ministres ont un greffier ; mais à quoi sert un greffier sans robe, et à quoi bon une robe si elle n'est pas de soie ? Alors, ils ont acheté une robe de soie pour leur greffier, et le peuple paie \$35.00 pour cette robe. Mais à quoi servirait une robe de soie sans un chapeau, et à quoi serait bon le chapeau, s'il n'était pas de soie ? Et ils ont acheté un chapeau de soie pour le greffier lequel ne coûte que \$25. Il y a un grand nombre d'autres choses que je pourrais énumérer, mais je crois en avoir dit assez pour le moment.

M. COLBY : Mon honorable et facétieux ami a attiré l'attention de la chambre, sur un item bien important. Vu les observations faites à ce sujet, au cours de la dernière session, par l'honorable député